



Un programme financé par
l'Union européenne

**EUROMED
JUSTICE**

2^{ème} Session du CrimEx, Maastricht, Pays-Bas

DOCUMENT INTRODUCTIF PRÉPARÉ PAR L'ÉQUIPE DU PROJET
SUR LES
PLATEFORMES NATIONALES DE COOPÉRATION

UNE REPOSE NATIONALE HOLISTIQUE FACE A LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE

Traduire les criminels en justice grâce à un processus approprié impliquant l'action des autorités judiciaires, du ministère public et des services répressifs demeure l'une des principales méthodes pour dissuader et perturber les activités de la criminalité organisée transnationale. La dissuasion et la perturbation des activités criminelles au moyen des enquêtes et poursuites pénales constituent un élément essentiel. A cette fin, la coordination nationale parmi les services répressifs et le ministère public joue un rôle crucial pour lutter contre la criminalité organisée dans toutes les juridictions.

APPROCHE NATIONALE DE COORDINATION

Si l'on veut garantir la réponse nationale face à la criminalité organisée grave, il faut disposer d'un certain nombre de mécanismes de gouvernance et de décision. Généralement, ceux-ci tombent dans trois grandes catégories d'opérations : renseignement, politique et législation (ou réforme législative). Ils offrent une orientation stratégique sur les priorités nationales, harmonisent les efforts du gouvernement visant à combattre la criminalité et fournissent la capacité nécessaire pour collaborer avec des partenaires internationaux chargés de la répression afin d'éviter les doubles emplois.

Parmi les principaux éléments qui composent les cadres de coordination nationaux on peut distinguer les éléments suivants :

1. Stratégies et législation nationales visant à transposer les accords internationaux qui sont adoptés et exécutés pour répondre aux formes graves de criminalité organisée

L'approche nationale face aux formes graves de criminalité organisée doit impliquer plusieurs niveaux et plusieurs compétences.

Des stratégies et une législation efficaces, à jour et rationalisées sont essentielles pour une réponse nationale réussie. La nature changeante de la grande criminalité organisée et les progrès technologiques font que les lois doivent être révisées en permanence.

On peut renforcer les cadres légaux en place et prendre d'autres mesures pour faire en sorte que les malfaiteurs ne puissent pas exploiter les incohérences et les vides entre les juridictions.

Pour guider les réponses nationales face à la criminalité organisée, un bon environnement stratégique est tout aussi important que les lois pertinentes en la matière.

2. Des structures organisationnelles – centres, plateformes, commissions – et plans d'action sont en place pour assurer la coordination au niveau national entre les entités formées de plusieurs niveaux et jouissant de compétences multiples.

Toutes les agences nationales opérant dans le domaine de la justice, de la réglementation et de la répression doivent fournir des composantes intégrales et interdépendantes d'une réponse nationale unifiée face à la criminalité organisée.

Les rôles et responsabilités du gouvernement, des autorités judiciaires et des services répressifs doivent être définis et un mécanisme clair pour assurer une réponse nationale coordonnée face à la grande criminalité organisée doit être en place.

A cet égard, on peut créer des organismes multi-agences et à compétences multiples tels que: commissions ministérielles ou inter-agences, organes nationaux de réforme de la loi, organes de coordination opérationnels, et unités opérationnelles (*Task forces*) transversales.

3. Des règles de fonctionnement, des procédures et des protocoles nationaux pour une coordination efficace sont adoptés et appliqués.

Des cadres de politiques tels que les protocoles développés par des structures nationales impliquant plusieurs agences offrent un environnement adéquat pour obtenir des résultats opérationnels, comme les succès des équipes de travail (taskforces) conjointes ou les priorités en matière de renseignement.

Des règles claires en matière de coopération soutiendront les travaux en cours des agences opérationnelles, ainsi que la coordination des activités et des opérations, et partant, amélioreront le partage des informations et des renseignements, et fourniront des bénéfices appréciables pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme.

4. Un meilleur partage des renseignements et des informations

La collaboration et le partenariat doivent être au cœur même d'une approche à plusieurs niveaux – les agences judiciaires et les services répressifs doivent se demander pour quelles raisons ils ne peuvent pas coopérer et partager les informations avec d'autres agences, plutôt que de rechercher les raisons pour lesquelles ils devraient le faire. Les services répressifs doivent utiliser dans toute la mesure du possible les pouvoirs dont ils jouissent en matière de partage des informations.

Améliorer le partage des informations, fournir des informations et renseignements de qualité, en temps opportun et complets – est un aspect crucial qui a un impact sur la capacité répressive face à un large éventail de menaces. Il est important que les agences disposent de cadres techniques, culturels et légaux adéquats pour partager leurs informations et leurs renseignements de manière efficace.

Par ailleurs, il est essentiel que les services répressifs possèdent une infrastructure efficace pour partager les informations et les renseignements au niveau national.

5. Liens renforcés entre agences nationales et internationales

Traditionnellement la collaboration nationale et la coopération internationale ont été traitées comme deux sphères d'activité distinctes. Jusqu'à présent ces stratégies ont été une réussite.

Mais aujourd'hui, les types d'actes criminels qui étaient auparavant perpétrés au niveau national sont de plus en plus favorisés par les voyages transnationaux, les marchés financiers et les flux d'information. La grande criminalité organisée dépasse les frontières nationales et internationales, et exploite les faiblesses des limites de compétences et de juridiction. Par ailleurs, il est de plus en plus important d'avoir des mécanismes qui promeuvent la coopération avec les partenaires internationaux et de renforcer les capacités dans la région.

EXEMPLES DE MODELES QUI FONCTIONNENT

Système national de coordination Eurojust (Eurojust National Coordination System (ENCS))

Il s'agit d'un bureau central national (ENCS Office) situé auprès du bureau central du procureur où est basé le correspondant national Eurojust aux côtés d'un correspondant de l'autorité nationale. Le bureau peut convoquer des réunions régulières des représentants du ministère public chargés de la criminalité organisée, du ministère de la Justice, du membre national d'Eurojust, du correspondant national du RJE, des forces de police et des autres membres du bureau ENCS.

C'est un « réseau national » d'acteurs clés dans l'ENCS, dont le fonctionnement de base est garanti par le correspondant national Eurojust. Ce scénario prévoit un rôle de coordination plus actif du correspondant national Eurojust.

Les **cellules de renseignement financier** et les **bureaux nationaux de recouvrement des avoirs** contribuent à lutter contre le blanchiment d'argent et à avoir accès aux produits illicites du crime.

ILECUs - (*International Law Enforcement Coordination Units*)

Des Unités internationales de coordination en matière répressive (ILECUs) ont été mises en place dans l'Europe du Sud-Est – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Kosovo, - et par la suite en Moldavie, Ukraine et Géorgie.

Une unité « ILECU » est un service de coordination national qui incorpore/fournit des liens étroits avec les points de contact pour EUROPOL, INTERPOL, EUROJUST, le Réseau judiciaire européen, les autorités judiciaires nationales, le Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-Est (SELEC), les officiers de liaison et magistrats étrangers, le Supplément d'information requis à l'entrée nationale (SIRENE), les autorités douanières, la police des frontières, FRONTEX, OLAF et autres organisations de coopération en matière répressive.

Ces unités opèrent selon des procédures de fonctionnement standard.

A titre d'exemple nous avons joint en annexe le Protocole d'accord conclu entre le *Ministère de l'Intérieur*, le *Ministère de la Justice*, le *Ministère des Finances* et le *Procureur général de l'Etat* en vue de la création de l'Unité internationale de coordination en matière répressive au sein de la *Direction générale de la Police du Kosovo* afin de coordonner les actions de ce bureau avec les autres institutions répressives au Kosovo et d'accroître son efficacité.

18.04.2017
Equipe EuroMed Justice